

sur tout dans les plans de Mr. Silhouetté, son pré-décesseur, ce qui est de moins à la charge des peuples, & ses avis sont suivis. Les Fermiers Généraux ont été assemblés chez lui. Il les a engagés de témoigner leur amour pour l'Etat par un secours volontaire qu'ils ont donné généreusement. La vaisselle du Royaume, portée d'ailleurs à la monnoye avec empressement, procure des sommes capables de fournir encore pour long-tems aux besoins de la guerre : Mais pour y mieux pourvoir encore, le Roi a rendu un Edit pour l'établissement d'une Tontine, qui a été enregistré le 17. Décembre au Parlement, sans la moindre difficulté. Il porte création de trois millions de rentes viagères, en forme de tontines, divisées en actions de 200 livres chacune, distribuées en huit classes & établies sur la Ferme Générale des Postes. En voici le préambule.

Création
de rentes
viageres.

LOUIS &c. Les dépenses indispensables que nous sommes obligés de continuer, pour parvenir à une paix qui puisse faire le bonheur de nos peuples, nous déterminent à faire une création de Rentes viagères, dites Tontines, où nos Sujets & Etrangers pourront utilement placer leurs fonds, avec une augmentation de leurs revenus, & un accroissement successif dans les rentes qu'ils acquerront. Nous avons d'autant plus volontiers adopté ce moyen, que l'augmentation que nous avons faite dans la régie de la Ferme des Postes, nous procurera les fonds nécessaires pour payer ces Rentes, dites Tontines, sans rien déranger à la destination de nos autres revenus. *A ces Causes &c.*

Cet Edit porte en substance ce qui suit.

1°. Le Roi crée 3 millions de rentes viagères,

en